

INTERPELLATION

des députés Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR, Mathieu Fardel (suppl.), PLR, et cosignataires concernant la viti-viniculture valaisanne en péril (10.05.2012) 4.192

Les tendances mises en avant par les statistiques 2011 de la consommation de vin en Suisse annoncent des périodes difficiles pour ce secteur particulièrement important pour notre canton. Une baisse de la consommation, alliée à des quantités importées plus élevées que l'année précédente sont des signes peu encourageants pour le secteur, dont, faut-il le rappeler, notre canton est le premier producteur. Si, malheureusement, les acteurs importants du commerce de détail et les consommateurs suisses préfèrent acheter du vin étranger en lieu et place des produits locaux, les stocks de nos producteurs pourraient continuer d'augmenter significativement. De plus, la concurrence accrue de l'étranger engendre une forte pression sur les prix. La production suisse, avec ses standards de qualité élevés, ne peut suivre cette tendance à la baisse.

Le Conseil d'Etat, lors d'une session précédente, a refusé d'entrer en matière au sujet du blocage-financement. Si les arguments amenant à ce refus sont compréhensibles, il n'est pas moins nécessaire de trouver des solutions afin d'assurer la pérennité du secteur viti-vinicole dans notre canton.

Les premiers touchés sont les vigneron qui ont déjà consenti de multiples efforts: ré-encépagement, limitation de production toujours plus sévère, baisse et stagnation des prix du raisin, etc.

Les contraintes émises par Berne pour les paiements directs en viticulture sont de plus en plus nombreuses, voire fantaisistes, issues de l'imagination fertile de technocrates: documents d'exploitation complexes, analyses du sol, prescriptions de méthode de travail, surface compensatoire enherbée, fauchée à une période déterminée, dont l'herbe doit être enlevée de la parcelle, etc.

Ces contraintes exagérées ainsi que l'augmentation des démarches administratives et les multiples contrôles qui en découlent engendrent des frais sans doute supérieurs aux subsides eux-mêmes! Elles constituent des freins sérieux pour le vigneron dont la motivation s'érode.

Ces contraintes étatiques discutables ne tiennent pas compte de la topographie du vignoble valaisan (terrasses, morcellement, pente) et de son climat.

La protection du paysage valaisan dépend également des efforts consentis par nos vigneron dont les coûts d'exploitation ne sont plus couverts par la récolte. Si nos vigneron abandonnent leur activité, qui entretiendra les terres et surtout à quel prix? Quelles en seront les conséquences?

Conclusion:

Dès lors, quelles mesures le Conseil d'Etat entend-il prendre pour assurer la pérennité du secteur, à la fois durant cette phase difficile et à long terme et ainsi de préserver les emplois liés, ainsi que le savoir-faire.

Sion, le 10 mai 2012
(14h45)

Anne-Marie Sauthier-Luyet, députée, PLR
Mathieu Fardel, député (suppl.), PLR
et cosignataires